

CARTE D'IDENTITE DU GROUPE

Groupe : **11 exploitations dont 7 en bio/conversion**
 Structure : **GRAPEA**
 Année de constitution : **2011**
 Cultures principales : **prairies, blé, méteil, maïs**
 Partenariats locaux : **bassin versant, GAB85, lycées agricoles**



LE REGARD DE L'INGENIEUR RESEAU

Sophie QUENTIN
 grapea@wanadoo.fr



« Récemment arrivée au sein du Réseau Civam et de DEPHY-Ferme, je suis très enthousiaste à l'idée de participer au projet commun Ecophyto.

La mixité de mon groupe, bio et conventionnel, est un réel atout pour permettre de diminuer l'utilisation des intrants en croisant les regards et les pratiques sur les itinéraires techniques choisis.

L'hétérogénéité des profils, l'envie d'avancer vers l'autonomie et ma motivation pour accompagner les membres du groupe mèneront, je l'espère, vers un projet collectif et individuel de qualité. »

PROJET COLLECTIF DU GROUPE

Rechercher de l'autonomie pour une plus grande efficacité économique et environnementale

Principales thématiques du projet collectif :

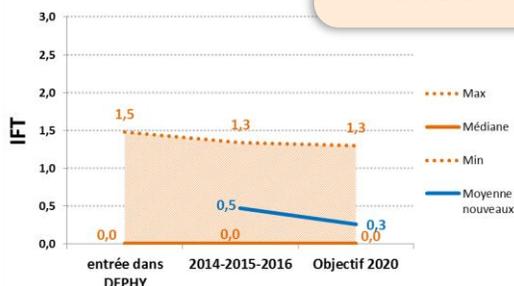
1. Développer l'autonomie protéique des élevages en introduisant des protéagineux dans les rotations,
2. Améliorer la fertilité des sols en raisonnant la gestion des intercultures et du travail du sol,
3. Travailler avec des variétés adaptées au terroir pour diminuer les intrants.

Autres thématiques travaillées par le groupe et pistes innovantes explorées :

1. Optimiser la couverture du sol via des intercultures,
2. Améliorer la maîtrise des adventices sans herbicides.

OBJECTIFS IFT

Objectif :
 maintien à un
IFT bas



POURQUOI ACCOMPAGNER UN GROUPE DEPHY ?

« L'objectif de diminuer les intrants, et notamment l'utilisation des produits phytosanitaires, est un objectif partagé par nos Réseaux. Concevoir une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement est un engagement fort et qui doit être maintenu. La production de références sur des systèmes bas intrants doit être un moteur pour des productions autonomes et économes »

Antoine BITEAU, Président du GRAPEA

Méthode de calcul de l'IFT : Dose homologuée la plus faible